

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



L'ALLIANCE ÉLÈVES & ENTREPRISES !



« Investissez dans l'excellence, l'égalité et l'innovation ! »



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Instaurée en 1925, la taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire, dédié au financement de l'apprentissage, des formations initiales et professionnelles.

Cet impôt concerne toute entreprise dont le siège social se situe sur le territoire français, soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, et employant au moins 1 salarié.

POURQUOI VOTRE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST ESSENTIEL ?

Avec seulement 0,09 % de la masse salariale de l'année N-1, votre contribution joue un rôle crucial pour notre établissement. Elle nous permet :

- D'**investir** dans le matériel indispensable pour la formation des élèves ;
- De **renouveler** nos équipements ;
- De **recruter** des intervenants professionnels.



QUELS BÉNÉFICES EN TIREZ-VOUS ?

En devenant notre partenaire privilégié, vous :

- **Soutenez** une formation en phase avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises ;
- **Facilitez** votre sourcing d'alternants, de stagiaires, voire de futurs collaborateurs ;
- **Pouvez confier** des projets et missions à nos élèves/étudiants ;
- **Transmettez** votre expertise et **échangez** avec les équipes pédagogiques ;
- **Devenez** un acteur clé de l'insertion de nos jeunes en participant aux jurys lors des examens.



A QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE, GRÂCE À VOUS...

En 2023, notre établissement a renouvelé certains équipements et a développé de nouveaux espaces pédagogiques pour des mises en situation professionnelles d'élèves :

Pour 2024, nous souhaitons :

- **Élargir nos opportunités internationales**, offrant à nos élèves une ouverture sur le monde ;
- **Innover avec des outils digitaux**, pour une formation toujours à la pointe de la technologie ;
- **Organiser des événements inspirants**, tels que des colloques, conférences et séminaires avec des professionnels ;
- **Élargir notre offre de formations professionnalisantes en alternance** permettant aux étudiants de combiner apprentissage théorique et expérience pratique en entreprise.



NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Inscrit dans une dynamique humaine positive, notre établissement priorise :

- **La réussite de tous** en introduisant l'apprentissage au sein de la formation initiale pour permettre la mixité des parcours et des statuts de formation (apprentis et lycéens&étudiants) mutualisant ainsi les expériences des jeunes ;
- **L'innovation pédagogique adaptée à la diversité de nos publics** en développant les classes avec pédagogie par projets, répondant aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de nos enseignants à celles d'intervenants du monde professionnel.

Toutes nos formations sont détaillées sur notre [site](#) et nos différents onglets : [Lycée professionnel/CFA](#), [Sup'Arcades](#)



Nos chiffres clés de l'année

903
lycéens

278
étudiants

1 661
stages



65
apprentis

36
stages

CALENDRIER



Fin avril, vous avez réalisé auprès de l'Urssaf votre déclaration sociale nominative (DSN) et avez déclaré votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de votre masse salariale 2023.



À partir du **27 mai 2024**, rendez-vous sur le portail **SOLTéA**, créez votre espace ou connectez-vous à votre espace dédié.



Fléchez le solde de 13% de la taxe d'apprentissage de votre entreprise à un ou plusieurs établissements de votre choix.



Trouvez notre établissement « **LYCEE LES ARCADES** » en tapant :
soit notre **CODE UAI : 0211091X** soit notre numéro **SIRET : 343 549 887 00010**



Exprimez vos souhaits de répartition en affectant le  de votre choix en toute sécurité sur l'une des deux campagnes de répartition :

1ère période 27 mai  2 août

2ème période 12 août  4 octobre



Faites votre promesse de fléchage via le formulaire en ligne, il nous permettra d'enregistrer votre soutien et d'éviter de vous relancer inutilement :
<https://forms.gle/gCMzg8mAZCUZiUSH8>



Un immense merci d'avance pour votre soutien, on compte sur vous !

**Grâce à vous et votre réseau,
ces projets peuvent devenir réalité.**



**“Contribuez à former
la nouvelle génération de professionnels,
vos collaborateurs de demain”
en versant le solde de votre taxe d'apprentissage
au lycée Les Arcades
de l'Ensemble scolaire Saint-Michel Les Arcades**

**“Ensemble, mobilisons-nous
pour nos jeunes et leur avenir...”**

**Véronique LAURE,
Chef d'établissement - Coordinateur**

Contact

ENSEMBLE SCOLAIRE Saint-Michel Les Arcades

13 rue du Vieux Collège - 21000 Dijon

03 80 68 48 28

lycee@groupearcades.fr

<https://stmichel-lesarcades.com/>

Véronique BARON-MAGDELAINE

Chargée de Mission Relations Extérieures

03 80 68 48 11

vbaron@groupearcades.fr

service comptabilité : 03 80 68 48 12

servicecomptabilite@groupearcades.fr